

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SELECTION**  
**DU 08 JUIN 2022**  
**FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S.**

Après examen des résultats de l'entretien de la sélection et conformément aux articles 2 et 3 de l'arrêté du 8 juin 2004 fixant les modalités de sélection et de formation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

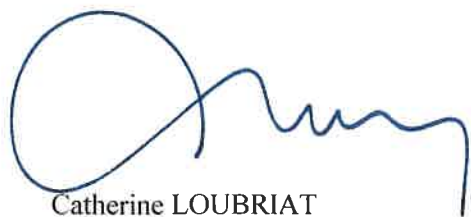
EST DECLAREE ADMISE pour la rentrée 2022-2023 (1) :

BILLAT GUITARD Elodie  
BONNEVAL Patrick  
CASTAGNE David  
MALIBAS Emilie

- (1) Sous réserve d'une prise en charge financière des droits d'inscription et frais de scolarité pour les deux ans de formation (soit 8 080 €) relevant :
- d'un Congé Transitionnel de Formation (CPF),
  - du plan de formation de l'établissement employeur,
  - d'un organisme financeur,
  - d'un autofinancement du stagiaire.

Fait à ISLE, le 08 juin 2022

La Directrice Générale



Catherine LOUBRIAT

La Responsable du Pôle des formations  
éducatives et des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

